

Direction générale des services
Direction des Affaires Juridiques et Statutaires
Affaire suivie par :
Marie Rose GIANNATTASIO
Courriel : marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr

LE PRESIDENT

- Vu Le code de l'Education et notamment l'article L951-1-1 ;
- Vu La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu Le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu L'article 16-2 des statuts de l'université de Rouen Normandie ;
- Vu L'arrêté en date du 9 décembre 2022 portant proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement de l'université de Rouen Normandie ;
- Vu Les propositions des représentants des organisations syndicales ;
- Vu L'arrêté en date du 27 janvier 2023 portant composition du comité social d'administration et de la formation spécialisée du comité social d'administration ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 27 janvier 2023 relatif à la composition des représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement de l'université de Rouen Normandie sont modifiées comme suit :

➤ au titre de la FSU

Représentants titulaires :

Elise LEMERCIER
Pierre HEBERT
Patricia MARTEL
Jonas DIDISSE
Sandrine MORIN

Représentants suppléants :

Alexandra GASCOIN
Bertrand LECORDIER
Yann CUVIER
Florence CABARET
Kévin LEFEBVRE

➤ au titre de l'UNSA EDUCATION

Représentante titulaire :

Julie GONAND

Représentante suppléante :

Linda FERMENT

➤ au titre de la CGT FERC

Représentants titulaires :

Violaine GIRARD
Bruno MACADRE

Représentants suppléants :

Hélène LEONARD
Ludovic MIGNOT

➤ au titre du SGEN CFDT

Représentant titulaire :

Stanislas TERRACOL

Représentant suppléant :

Samuel TOCQUEVILLE

➤ au titre de la PIBUR

Représentante titulaire :

Laurence MARIE-BARDAY

Représentant suppléant :

François BELLET

Article 2 :

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 27 janvier 2023 relatif à la composition des représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration d'établissement de l'université de Rouen Normandie sont modifiées comme suit :

➤ au titre de la FSU

Représentants titulaires :

Pierre HEBERT

Patricia MARTEL

Sandrine MORIN

Alexandra GASCOIN

Bertrand LECORDIER

Représentants suppléants :

Isabelle MULOT

Rachel HEBERT LAFONTAINE

Léo GLANGETAS

Stéphanie BOUJUT

Corinne MORUE

➤ au titre de l'UNSA EDUCATION

Représentante titulaire :

Julie GONAND

Représentant suppléant :

Arnaud ARABO

➤ au titre de la CGT FERC

Représentants titulaires :

Hélène LEONARD

Ludovic MIGNOT

Représentantes suppléantes :

Virginie ALTHAUS

Anne Laure SORIN

➤ au titre du SGEN CFTD

Représentant titulaire :

Stanislas TERRACOL

Représentant suppléant :

Samuel TOCQUEVILLE

➤ au titre de la PIBUR

Représentante titulaire :

Laurence MARIE-BARDAY

Représentant suppléant :

François BELLET

Article 3 :

Les représentants de l'établissement sont :

- M. Laurent YON, président de l'université
- Mme Pascale LAINE MONTELS, directrice générale des services.

Article 4 :

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont Saint Aignan, le 3 février 2023

Le Président de l'université Rouen Normandie


Laurent YON

